

ANNEXE No 4

L'honorable M. LEMIEUX: Si nous avons le nombre de ces familles nous pourrions déterminer quel serait le coût.

Sir HERBERT AMES: Le Fonds patriotique paie environ \$600,000 par mois. De ce total nous payons environ \$12,500 par mois aux familles franco-belges; c'est-à-dire environ 2 pour 100. Je ne crois pas que cette dépense supplémentaire dépasserait 2 pour 100, en calculant que les pertes franco-belges soient proportionnées aux nôtres.

Le PRÉSIDENT: Naturellement, il y a un certain nombre de réservistes français dans le service civil, qui furent traité de la même manière que les Canadiens dans l'armée expéditionnaire canadienne, lorsqu'ils retournèrent en France pour rejoindre l'armée.

L'honorable M. LEMIEUX: Il y a un homme à Montréal qui se trouvait dans la même position. Il reçoit son salaire en entier.

Sir HERBERT AMES: Si votre comité le désire nous pouvons vous dire quel est la proportion de réservistes anglais et de franco-belges que nous aidons, et je ne crois pas que cela fasse plus de 2 pour 100 du nombre total de ceux que nous secourons.

Le PRÉSIDENT: N'y a-t-il pas des Russes et des Italiens.

Sir HERBERT AMES: Nous secourons quelques familles italiennes, peut-être 100 familles en tout. Dans les villes on trouve généralement les Italiens groupés dans de grosses maisons de pension, plusieurs familles demeurent ensemble, et très peu d'entre eux sont venus au Canada avec l'intention d'y demeurer. Nous secourons ceux qui demeurent ici avec leurs familles et qui habitent des maisons distinctes, indiquant ainsi qu'ils sont établis au pays dans le but d'y demeurer. Nous ne secourons pas ceux qui vivent groupés dans de grosses maisons de pension. Je serai heureux de vous donner tout autre renseignement qui pourra vous être utile.

M. NESBITT: Je crois qu'il ne serait pas prudent que sir Herbert Ames fasse connaître le nombre de réservistes anglais et franco-belges aussi bien que le nombre des réservistes des autres nations alliées.

Sir HERBERT AMES: Si le greffier de votre comité adressait une lettre au secrétaire du Fonds Patriotique Canadien lui demandant quel est le nombre de familles canadiennes, le nombre de familles de réservistes anglais, armée et marine, le nombre de familles de réservistes franco-belges et de familles italiennes, nous pourrions vous fournir ces renseignements.

L'hon. M. LEMIEUX: Et vous êtes en faveur de les mettre tous sur un pied d'égalité?

Sir HERBERT AMES: Oui, je favorise ce projet pour les raisons que j'ai déjà énoncées, et aussi, peut-être, parce que nos relations avec les comités belges et français ont été si cordiales qu'ils ont en quelque sorte gagné nos sympathies. Nous sommes certains que les gouvernements belge et français apprécieraient beaucoup cette manière d'agir et le montant en question serait si peu considérable si l'on tient compte que cela nous grandirait à nos propres yeux et que nous devons observer cette règle de courtoisie que l'on se doit entre nations.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de savoir si le Gouvernement anglais s'occupera de tous ceux qui ont combattu dans ses armées. Si nous accordons ce traitement à un il faudra l'accorder à tous.

Les états suivants ont été présentés par sir Herbert Ames, pour la gouverne du comité:—